

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 21 JUIN 2023**

**N° 32/23 : AFFIRMATION DES MODALITES DE GESTION FINANCIERE DE LA COOPERATION
INTERREGIONALE DE L'INTERREGION EST**

Le 21 juin 2023 à 10h00, le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel LORENTZ, Président du Centre de Gestion.

Etaient présents :

Monsieur Michel LORENTZ, *Maire de ROESCHWOOG*
Monsieur Laurent BURCKEL, *Adjoint au Maire de SAVERNE*
Madame Béatrice BULOUE, *Maire de MUNDOLSHEIM*
Monsieur Jacques CORNEC, *Maire de BOURGHEIM*
Madame Mireille GOEHRY, *Maire déléguée de MITTELHAUSEN*
Monsieur Marcel BAUER, *Maire de SELESTAT*
Madame Michèle ESCHLIMANN, *Maire de WASSELOU*
Monsieur Guy SIAT, *Conseiller municipal de DORLSHEIM*
Madame Laurence JOST, *Adjointe au Maire de LUTZELHOUSE*
Madame Mireille LIENHARDT, *Adjointe au Maire d'ERSTEIN*
Madame Nadine BEURIOT, *Adjointe au Maire de HERRLSHEIM*
Monsieur Patrick OCHS, *Adjoint au Maire de SCHILTIGHEIM*
Madame Léa DENTZ, *Conseillère Municipale de DIEMERINGEN*
Monsieur Jean-Claude SCHLATTER, *Adjoint au Maire d'EBERSHEIM*
Monsieur Pierre SCHNEIDER, *Adjoint au Maire de SOUFFELWEYERSHEIM*
Monsieur François JEHL, *Vice-Président de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble*
Madame Nathalie KALTENBACH, *Vice-Présidente de la Communauté de Communes du PAYS DE BARR*
Monsieur Jean WERLEN, *Conseiller de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG*
Monsieur Guy-Dominique KENNEL, *Conseiller Régional GRAND EST*

Ont donné procuration :

Monsieur Michel HERR, *Maire de ROSHEIM*, (Procuration à M. Jacques CORNEC)
Monsieur Jean-Lucien NETZER, *Maire de BISCHWILLER*, (Procuration à M. Laurent BURCKEL)
Monsieur Victor VOGT, *Maire de GUNDERSHOFFEN*, (Procuration à M. Guy SIAT)
Monsieur Jean-Pierre PIELA, *Président du SMICTOM d'Alsace Centrale*, (Procuration à Mme Laurence JOST)
Monsieur Dominique GERLING, *Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de HAGUENAU*, (Procuration à M. Michel LORENTZ)
Monsieur Valentin RABOT, *Maire d'ACHENHEIM*, (Procuration à Mme Béatrice BULOUE)
Monsieur Thierry SCHAAL, *Vice-Président de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG*, (Procuration à M. Patrick OCHS)
Madame Marie-Paule LEHMANN, *Conseillère d'ALSACE*, (Procuration à M. Guy-Dominique KENNEL)
Madame Danielle DILIGENT, *Conseillère d'ALSACE*, (Procuration à M. Marcel BAUER)
Monsieur Pierre BIHL, *Conseiller d'ALSACE*, (Procuration à Mme Nathalie KALTENBACH)

Etaient excusés :

Monsieur Rémy HUCHELMANN, *Maire de GERTWILLER*

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture 067-286700182-20230621-DE2023-032-DE Date de télétransmission : 18/07/2023 Date de réception préfecture : 18/07/2023 |
|---|

N° 32/23 : AFFIRMATION DES MODALITES DE GESTION FINANCIERE DE LA COOPERATION INTERREGIONALE DE L'INTERREGION EST

Membres Présents : 19
Membres Représentés : 10

- Vu le Code général de la fonction publique ;
- Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la réforme de la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- Vu les délibérations n°49/16 à 52/16 du 21 septembre 2016 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin portant adoption des nouvelles chartes, convention, situation des FMPE et concours A et B ;
- Vu Le schéma de coopération arrêté lors de la réunion des Présidents du 27 octobre 2021 ;
- Vu la délibération 41/21 en date du 23 novembre 2021 du Conseil d'administration du Centre de gestion du Bas-Rhin adoptant le schéma de coopération de mutualisation et de spécialisation de l'Interrégion Est ;
- Vu l'avenant au schéma de coopération arrêté lors de la réunion des Présidents de l'Interrégion Est du 1er mars 2023 ainsi que de ses annexes ;
- Vu la délibération 4/23 en date du 15 mars 2023 du Conseil d'administration du Centre de gestion du Bas-Rhin adoptant l'avenant au schéma de coopération et de ses annexes ;

Considérant les dispositions de l'article L452-31 du Code général de la fonction publique qui disposent que « Les missions transférées aux centres de gestion par l'article 11 de la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 modifiant certaines dispositions relatives à la fonction publique territoriale et par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale font l'objet, par le Centre national de la fonction publique territoriale, d'une compensation financière pour un montant équivalent aux dépenses qu'il exposait au titre des attributions transférées.» ;

Considérant le courrier du Président du Centre de gestion du Doubs en date du 2 février 2023 par lequel il demande au Président de la coordination que soit opéré un versement direct d'une fraction de la dotation du CNFPT au Centre de Gestion du Doubs suite à sa demande de retrait de l'Interrégion Est ;

Considérant la résolution du Conseil des Présidents de l'Interrégion Est en date du 15 juin 2023 à l'unanimité moins deux abstentions par laquelle cette demande est rejetée ;

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin, Centre de gestion coordonnateur des Centres de gestion de l'Interrégion Est (Grand Est et Bourgogne Franche-Comté), après en avoir délibéré,

REAFFIRME le respect et l'application des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement des coopérations mutualisées des Centres de gestion telles que prévues par l'article L452-31 du Code général de la fonction publique.

APPROUVE la résolution du Conseil des Présidents de l'Interrégion Est du 15 juin 2023 qui confirme sa volonté d'utiliser la dotation du CNFPT pour l'exercice des missions de l'Interrégion préalablement à tout versement aux Centres de gestion et dès lors, l'impossibilité pour un Centre de gestion de bénéficier d'un versement direct d'une fraction de la dotation du CNFPT.

AUTORISE le Président du Centre de Gestion du Bas-Rhin à prendre tout acte d'exécution de la présente décision.

Adopté à l'Unanimité

**Pour extrait conforme
Illkirch, le 22 juin 2023**



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Michel Lorentz".

**Michel LORENTZ
Président**